

La Gazette

de St Martin-de-Nigelles

12/21

Retrouvez toutes les infos sur www.villesmdn.fr

Isabelle FAURE

Édito

Nigelloises, Nigellois, chers voisins,

J'ai le plaisir de vous annoncer, qu'après réception des accords de subventions publiques, nous engageons les travaux prévus en 2021. Ainsi, la réfection de la toiture de la mairie, l'isolation intérieure et le remaniement de la façade sont en cours sur le bâtiment mairie. La réfection du local des toilettes de l'école primaire est terminée, ainsi que la pose des stores extérieurs en aluminium pour les deux classes de CP et CE1/CE2.

L'ensemble des fenêtres de la mairie devrait être changé au printemps 2022, et de nouveaux stores en tissu équiperont prochainement les classes de CM1 et CM2.

Malheureusement, un dégât des eaux très important sur le bâtiment de la salle de motricité de l'école maternelle

nous contraint d'interdire l'accès et l'usage de cette salle jusqu'à nouvel ordre. Les procédures juridiques sont lancées afin de déterminer une éventuelle défektivité lors de la construction.

Par ailleurs, je rappelle que la construction de notre nouvelle station d'épuration devrait débuter d'ici peu et que sa gestion incombe au Syndicat des Eaux de Ruffin.

Concernant l'épidémie de la COVID-19, grâce à une vaccination massive, la vie locale a repris. Merci à l'APVD, le Comité des fêtes, les Petits Clowns, Art Scénique, l'USL et SMDN Nature pour les animations mises en place.

Enfin, le petit marché fermier créé par la Municipalité, et ayant lieu chaque dernier samedi du mois, a trouvé son

Interruption temporaire du marché cet hiver

Malgré un succès grandissant, il a été décidé de suspendre temporairement notre petit marché sur les deux mois de décembre 2021 et janvier 2022.

Vous pourrez donc retrouver tous nos producteurs et nos artisans le samedi 26 février 2022 à partir de 16h.

public et est promis à un bel avenir... Cependant, restons vigilants car une cinquième vague de la pandémie est malheureusement là.

Je terminerais cet éditorial en vous souhaitant de passer d'excellentes fêtes de fin d'année entourés des vôtres et que l'année 2022 vous amène joie, bonheur et convivialité.

Thierry CORDELLE

Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

Le code des relations entre le public et l'administration pose le principe du droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique. En matière de formalités d'urbanisme, un décret récent portant diverses mesures relatives aux échanges électroniques en matière de formalité d'urbanisme fixe pour échéance le 1^{er} janvier 2022. À cette date, toutes les

communes devront être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme et, celles de plus de 3.500 habitants devront également assurer leur instruction sous forme dématérialisée.

Un arrêté du 27 juillet 2021 relatif aux modalités de mise en œuvre des téléprocédures et à la plateforme

de partage et d'échange pour le traitement dématérialisé des demandes d'autorisation d'urbanisme a été publié et précise la procédure dématérialisée qui devra être mise en place par les communes.

Jean-charles DEMORE

Du nouveau dans vos déchèteries

à partir du 1er janvier 2022,

vos apports en déchèterie seront comptabilisés en nombre de points.

Le principe est simple : aucune limitation de volume de déchets apportés ; la valeur de l'apport sera déterminée par la catégorie du moyen utilisé pour transporter vos déchets.

En tant que particulier, vous disposerez d'un compte crédit chaque année, automatiquement et gratuitement, de **50 points** que vous pourrez utiliser grâce à votre pass' déchèterie.

Sans limitation de volume, vous pourrez organiser librement vos apports en fonction de vos seuls besoins.

Sans démarche supplémentaire, vous pourrez accéder dans les mêmes conditions à toutes les déchèteries de Sitreva.

Si le crédit de 50 points ne vous suffit pas, c'est facile : vous pourrez créditer votre compte en points supplémentaires, selon le tarif en vigueur, depuis « Mon espace » sur

sitreva.fr. Les conditions qui s'appliquent sont alors celles des professionnels.



Moyen de transport des déchets	Points
Voiture de tourisme • Rubrique J1 de votre carte grise = VP 	▶ 1 Pt
Petit utilitaire • Rubrique J1 de votre carte grise = VP 	▶ 3 Pts
Grand utilitaire • Rubrique J1 de votre carte grise = CCTE • Rubrique F2 de votre carte grise = PTAC > 2t et ≤ 2,75t 	▶ 6 Pts
Petit camion • Rubrique J1 de votre carte grise = CCTE • Rubrique F2 de votre carte grise = PTAC > 2,75t et ≤ 3,5t 	▶ 10 Pts
Petite remorque • Simple essieu 	▶ 1 Pt
Grande remorque • Double essieu 	▶ 3 Pts
Autre moyen 	▶ 1 Pt

Énergie : espace conseil "faire 28"

4 raisons de se lancer dans une rénovation énergétique performante



1/ Un seul chantier, une fois pour toutes

Ponts thermiques, bonne étanchéité du bâtiment, architecture : une coordination entre les artisans est indispensable, ce qui est impossible quand les travaux s'étalent sur plusieurs années !

2/ Un patrimoine valorisé

Un logement rénové de manière performante, c'est un logement attractif, qui se vendra bien. Les gains de confort thermique et acoustique associés aux travaux

d'économie d'énergie sont souvent importants.

3/ Se conformer au cadre législatif

La loi climat et résilience promulguée le 22 août 2021 prévoit des obligations progressives en matière de rénovation. Les logements les plus énergivores seront peu à peu interdits à la location et à la vente.

4/ Un service public dédié près de chez vous

L'Espace Conseil FAIRE 28 a pour vocation d'apporter aux particuliers une information précise, personnalisée et objective sur leurs projets de rénovation énergétique. L'ECF vous accompagne tant sur le plan technique que sur celui des aides financières mobilisables pour diminuer le reste à charge des travaux.

Plus d'infos :
02 37 21 32 71
eie28@solihha.fr
www.faire.gouv.fr

Antoine MAURY

L'histoire de St Martin de Nigelles

Notre village a une longue histoire et nous vous proposons de vous la raconter à travers une série d'articles dans les prochains numéros de la gazette.

Pour vous raconter cette histoire, nous nous sommes grandement inspirés d'un ouvrage assez incroyable de part sa richesse, écrit par Jean-Claude Foucart¹, qui retrace la vie de notre commune depuis sa création en 774 après Jésus-Christ jusqu'en 1927.

Dans ce premier article, nous allons donc logiquement commencer par la création d'un premier chef lieu il y a 1247 ans jusqu'à l'apparition du nom définitif de notre village au XII^e siècle.

C'est en 774 que NIVIGELLA, chef lieu primitif de la Commune, fut donné par Charlemagne, avec d'autres terres au Monastère de Saint Denis Martyr.

NIVIGELLA ou NIVIGELLAM ou encore NIGELLA correspondrait soit au fait que les blés cultivés sur le territoire étaient exposés plus que tous les autres à la « rouille » que l'on

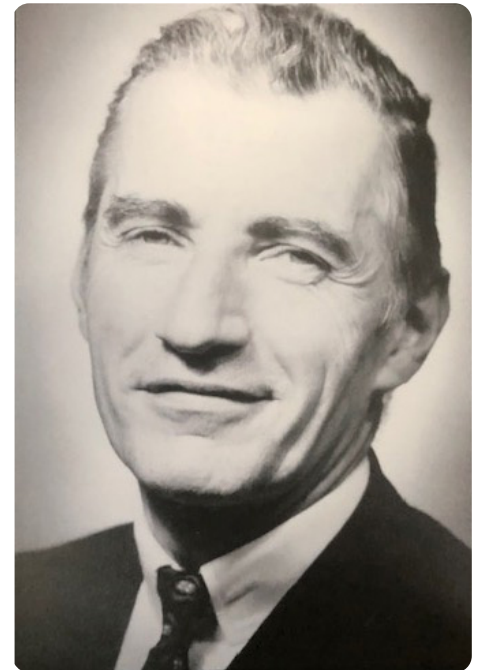
nommait naguère « nielle » - soit encore à la présence en abondance dans les champs voisins d'une plante, appelée Nigelles ou Nielle dont la graine est noire et servirait, paraît-il, à faire une sorte d'huile peu comestible.

Une charte du 29 Août 1060 mentionne un nommé « NIGELLE » qui avait épousé la sœur de Richard, chevalier commandant alors le château de Thimert (près de Chateaufort en Thymerais), pour l'honneur de Guillaume le Conquérant appelé aussi Guillaume le Bâtard, duc de Normandie.

Vers le commencement du XII^e siècle (1101-1129), Albert, surnommé le Forain de Chartres, reconnaît posséder la moitié de la dîme de Nigelles qui dépend de l'Eglise du Saint Père.

L'on sait également qu'à cette époque, le Chapitre² de Chartres était possesseur de plusieurs arpents³ de terre plantés de vigne.

Au XII^e siècle, une Église fut édifée et c'est vers 1300 que l'on vit précéder le nom de NIGELLES par



Jean-Claude Foucart

celui de SAINT-MARTIN, évêque de Tours auquel l'église fut dédiée, ce qui donna alors :

SAINT MARTIN DE NIGELLES

A suivre dans notre prochaine gazette...

1 - Jean-Claude Foucart a été conseiller municipal dans notre commune. Il a présenté en 1972, dans l'annexe au Bulletin Municipal, un texte retraçant très succinctement l'histoire de notre commune.

Le temps passant et s'inspirant de documents prêtés par le Maire de 1965 à 1987 (Louis Sturbois) ainsi que des documents historiques sur les communes du Canton de Nogent le Roi, il publie un nouvel article plus complet dans un Bulletin Municipal de 1988.

Il poursuit ses recherches et finit par publier un recueil complet sur la vie de notre village en développant certaines annexes, dont une sur « Saint Martin de Nigelles et le protestantisme », une partie sur notre église, sur l'origine des noms des hameaux ou encore sur l'utilisation industrielle de la Drouette. Enfin on retrouve à la fin de cet ouvrage différentes listes regroupant les Maires depuis 1792, les conseillers municipaux, les maîtres d'école depuis 1820 et les curés et desservants depuis 1401 !

2 - Dans la tradition catholique, le chapitre d'un Ordre ou d'une Congrégation religieuse est l'assemblée des religieux, clercs, frères ou religieuses, réunie dans des conditions et pour des raisons définies par la règle Monastique.

3 - Ancienne mesure agraire divisée en 100 perches variable selon les localités de l'ordre de 35 à 50 ares.

Jean-charles DEMORE

Un ordinateur en libre service

Souffrant d'un manque d'investissement depuis des années, une partie du parc informatique de la mairie était devenu obsolète, notamment un élément principal: le serveur. Il a donc été décidé d'investir dans un serveur respectant les nouvelles normes de sauvegarde et de

fonctionnalités. Afin de diminuer encore les coûts, c'est un de nos conseillers municipaux, Aurélien BLUSSON, que nous remercions, qui s'est occupé de l'installation et de la configuration.

Dans le cadre de ce renouvellement informatique, la mairie a également décidé de mettre en place, à partir



du 1^{er} mars 2022, un ordinateur en libre service permettant aux administrés non-équipés de venir faire toutes leurs démarches en ligne gratuitement. Une assistance peut être organisée sur rendez-vous.

Jean-françois TURPIN

La mairie en rénovation

Vous avez dû constater dernièrement des travaux sur le bâtiment de la mairie.

Historiquement, la mairie a été construite en 1884, avec une contrainte à l'époque d'édifier 2 classes d'école dans ses extrémités. Depuis quelques années, la toiture présente des signes d'usure très avancés : zingueries usées et rafistolées, infiltrations d'eau, cheminées menaçant de tomber, etc...

Il devenait donc nécessaire d'agir ! Sous la coordination de l'adjoint à l'urbanisme, Thierry Cordelle, la mairie a entrepris des travaux de rénovation de la toiture, ainsi que d'isolation thermique du 1er étage pour réaliser des économies futures sur nos dépenses de chauffage.

Voici la liste des travaux réalisés :

- Nettoyage de la couverture avec remplacement des ardoises

abimées.

- Suppression de cheminées (en rouge sur la photo).
- Remplacement de VELUX (en rose sur la photo).
- Remplacement des chéneaux et zingueries (en vert sur la photo).
- Remplacement des descentes de gouttières (en violet sur la photo).

Concernant le financement de ces travaux, la mairie a obtenu des aides financières:

- 50% de subvention DSIL



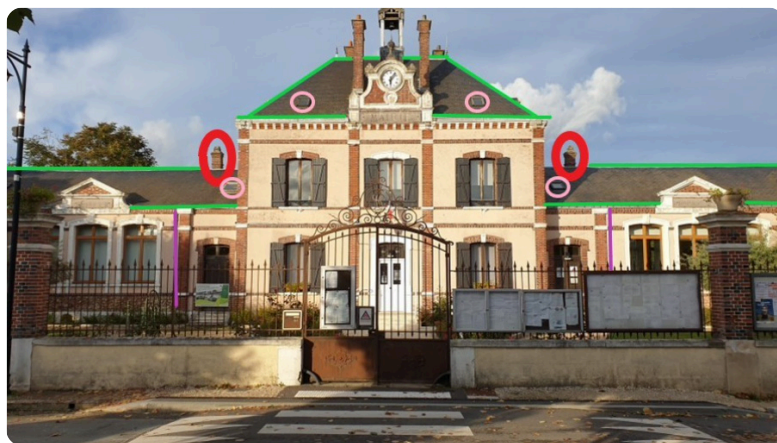
(dotation de soutien à l'investissement local).

- 17,88% de subvention FDI (fonds départemental d'insertion).

Le reste à charge pour la mairie s'élève finalement à 20 503,26 € HT, se déclinant ainsi :

- 18 736,66 € HT pour la toiture.
- 1 766,60 € HT pour les faux plafonds.

La TVA sera en partie récupérée par la mairie.



Christèle COCHET

Visite du député Kasbarian à l'école

Le 1er juillet 2021, la classe des CM2 a eu l'agréable surprise d'avoir la visite de Guillaume KASBARIAN, Député, qui s'est prêté au jeu des questions/réponses.

Les élèves étaient très curieux. Ces échanges ont donné une bonne dynamique pour le départ de Guillaume KASBARIAN pour sa circo à vélo, encouragé par un tonnerre d'applaudissements, sans compter les viennoiseries qui ont fait le bonheur des grands et des petits.



Joyeuses Fêtes de fin d'année à tous !